



2022 - 375

Bras, le 13 octobre 2022

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'autorisation de voirie en date du 13 octobre 2022 par laquelle Madame ROUGNY Marie-Antoinette sollicite l'autorisation de stationner un véhicule pour procéder à la livraison de bois de chauffage au n°18 de la rue Henri FABRE à BRAS (Var) le jeudi 20 octobre 2022,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement et la circulation à l'occasion d'une livraison de bois de chauffage pour le compte de Madame ROUGNY Marie-Antoinette, le jeudi 20 octobre 2022 de 13h00 à 15h00.

ARRÊTE

Art.1 : Le jeudi 20 octobre 2022 de 13h00 à 15h00, un véhicule de livraison de bois sera autorisé à se stationner à hauteur du n°18 de la rue Henri FABRE.

Ce véhicule ne devra pas entraver la circulation pour laisser le passage à tous les autres véhicules dont les gros gabarits.

Art.2 : Madame ROUGNY Marie-Antoinette sera tenue de se conformer à la législation concernant la signalisation relative au stationnement sur la voie publique.

Art.3 : Madame ROUGNY Marie-Antoinette se chargera de la signalisation du véhicule.

Art.4 : Madame ROUGNY Marie-Antoinette sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Art.5 : Les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art.6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame ROUGNY Marie-Antoinette
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La Police Municipale de BRAS

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

